

La méthanisation agricole, pourquoi pas vous ?





La méthanisation, qu'est-ce que c'est ?

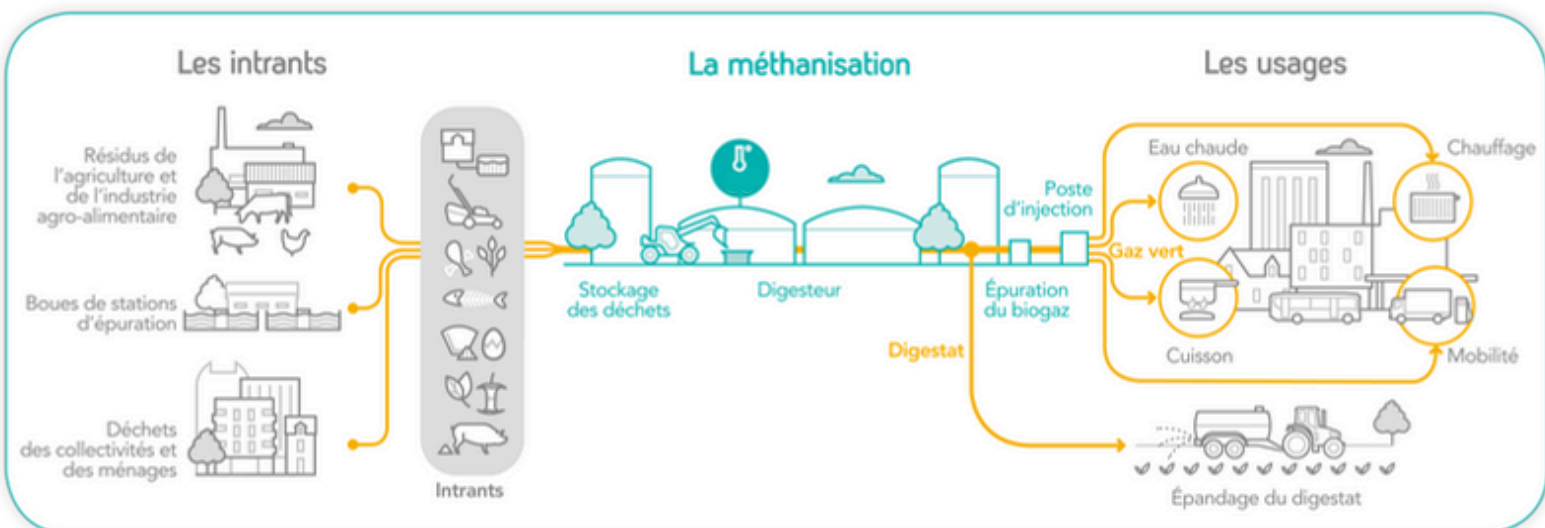
La méthanisation est un procédé qui permet de produire du biogaz à partir de matières organiques, sous l'action de différents micro-organismes et en l'absence d'oxygène (digestion anaérobie).

Ces matières organiques peuvent être issues des produits ou sous-produits des exploitations agricoles (effluents d'élevage, résidus de cultures, couverts intermédiaires, etc.), des déchets de l'industrie agro-alimentaire ou des collectivités (tontes de pelouses, boues de stations d'épuration, etc.).

La méthanisation permet de valoriser ces matières avec, in fine, un retour au sol pour la fertilisation des cultures ou prairies.

À l'issue de ce procédé, on obtient :

- **du biogaz** qui peut être épuré en biométhane pour être injecté dans les réseaux de gaz naturel,
- **du digestat**, un résidu de la méthanisation utilisable en tant qu'engrais organique.



Les avantages de la méthanisation agricole

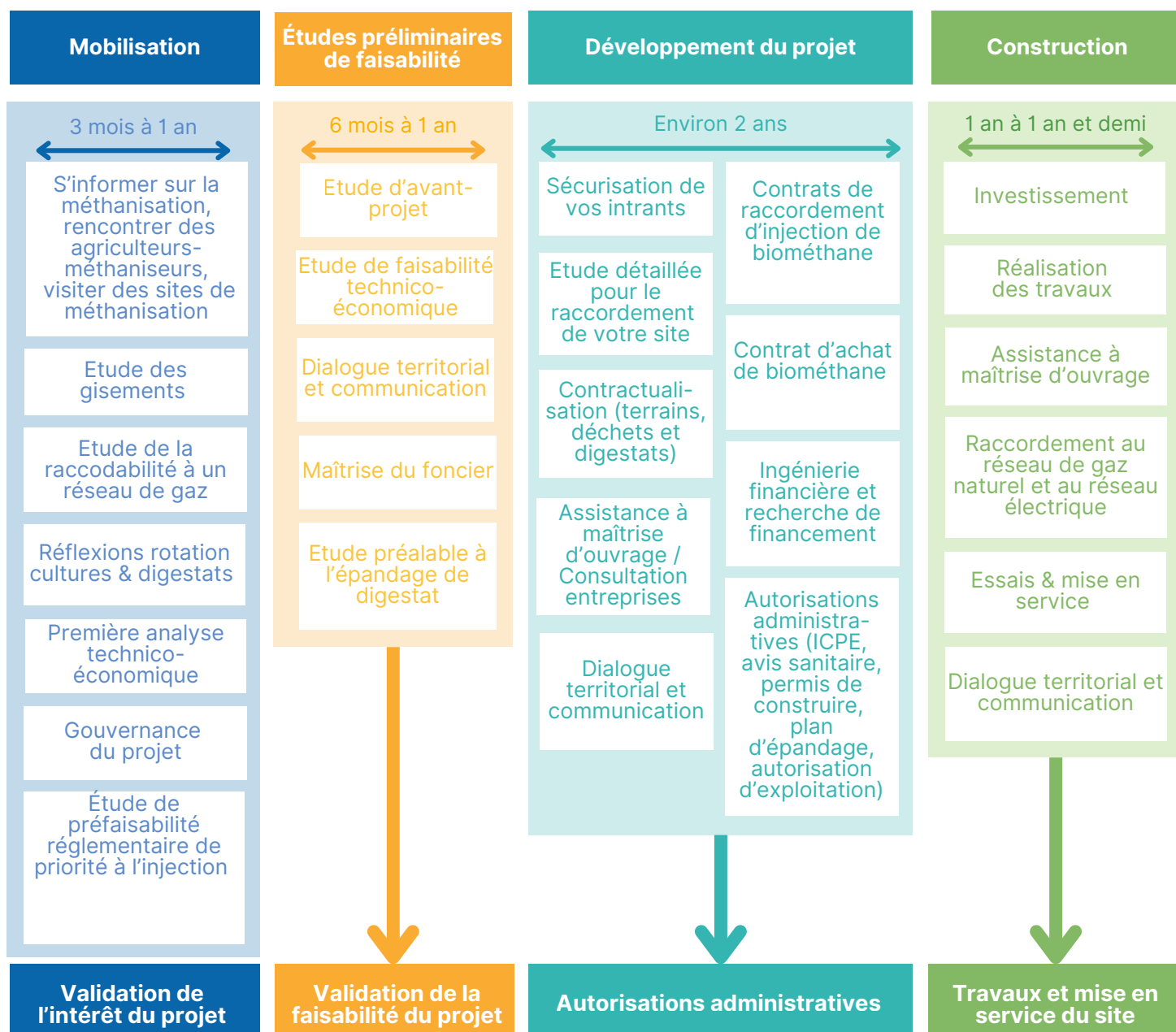
Devenir agriculteur-méthaniseur, c'est se lancer dans une nouvelle activité créatrice de valeur pour votre exploitation mais aussi pour votre territoire.

La méthanisation peut vous permettre de :

- **diversifier et pérenniser votre activité** en devenant producteur d'énergie renouvelable, seul ou en vous associant à d'autres agriculteurs ;
- **réduire l'utilisation de vos engrais minéraux** en produisant votre propre engrais organique, le digestat ;
- **valoriser vos effluents d'élevage** et coproduits éventuels ;
- **réduire les odeurs** liées au stockage et à l'épandage de vos effluents d'élevage ;
- **développer des cultures intermédiaires** pour alimenter le méthaniseur et profiter des multiples bénéfices environnementaux associés ;
- **participer à la réduction des émissions de gaz** à effet de serre ;
- **créer du lien** avec votre territoire ;
- **créer des emplois locaux** non-délocalisables.



Les étapes d'un projet de méthanisation



Vos interlocuteurs régionaux



GRDF réalise les études qui permettront le raccordement de votre site au réseau de distribution de gaz, assure l'injection du biométhane dans le réseau et l'exploitation de l'Installation d'Injection.

GRDF vous accompagne également tout au long de votre projet de méthanisation, tant d'un point de vue technique que méthodologique et peut vous guider pour préparer le financement, la concertation et l'appropriation locale de votre projet.

Equipe du réseau GRDF :

<https://projet-methanisation.grdf.fr/contact>



Les Chambres d'Agriculture accompagnent les agriculteurs dans le développement de projets de méthanisation dès la réflexion de votre projet et à toutes les étapes de son développement jusqu'à la mise en service.

Notre conseil collectif et indépendant vous permettra de définir vous-même votre projet, créateur de valeur ajoutée pour votre exploitation tout en tenant compte des enjeux de votre territoire.

Votre conseiller local :

<https://projet-methanisation.grdf.fr/annuaire/le-reseau-des-chambres-dagriculture/detail>



Vous souhaitez injecter du biométhane produit dans vos installations sur le réseau de transport de gaz naturel ? NaTran met toute son expertise à votre service pour vous conseiller, vous orienter, et vous proposer des solutions de raccordement adaptées à votre projet.

Les équipes locales de NaTran vous accompagnent pour vous satisfaire au mieux : réalisation des études pour raccorder votre unité au réseau de NaTran, construction, exploitation et maintenance des ouvrages de raccordement.



Votre interlocuteur NaTran de proximité :

<https://projet-methanisation.grdf.fr/annuaire/natran/detail>



Créée en 2010, l'Association des Agriculteurs Méthaniseurs de France fédère les agriculteurs exploitants d'installations et les porteurs de projets de méthanisation agricole, dont les installations de méthanisation sont portées, gérées, financées et exploitées par un ou plusieurs agriculteurs et dont le capital est détenu à plus de 50 % par les agriculteurs.

L'AAMF accompagne les porteurs de projets : parrainage, expertise de projet, formations ; et représente la méthanisation agricole auprès des différentes instances publiques : État, collectivités territoriales, instituts techniques, etc.



Votre association locale AAMF :

<https://projet-methanisation.grdf.fr/annuaire/association-des-agriculteurs-methaniseurs-de-france/detail>

D'autres partenaires peuvent vous accompagner dans votre projet.

Retrouvez la liste des prestataires partenaires au sein de notre annuaire biométhane :



Annuaire :

